



Direction des Ressources Humaines
☎ Secrétariat 05-58-05-10-60
Mail : direction.rh@ch-mdm.fr

Dossier suivi par : Isabelle Vielle
☎ 05 58 05 10 66
carriere.rh@ch-mdm.fr

N. Réf. : DRH/MD/VI
Objet : Publication Avis de Concours

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir les avis des prochains concours organisés au Centre Hospitalier Intercommunal de Mont de Marsan et du Pays des Sources ainsi qu'un tableau récapitulatif.

Je vous prie de bien vouloir en assurer la publication suite aux délais d'affichage de la vacance de poste.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Mont-de-Marsan, le 12 octobre 2020

LE DIRECTEUR DU CENTRE HOSPITALIER
INTERCOMMUNAL

à

Mr le Directeur
AGENCE REGIONALE DE SANTE
Cité Galliane
BP 329
40011 MONT-de-MARSAN CEDEX

A l'attention de Monsieur VERON

**PO/Le Directeur Chargé des
Ressources Humaines**


M. DELHAYE



Tableau Récapitulatif des Avis de Concours

Corps et Grade	Mode de recrutement	Publication
Cadre Supérieur de Santé Paramédical-filière infirmière (1 poste)	Concours professionnel	Publication par affichage à l'ARS et à la Préfecture du Département
Cadre de Santé – filière rééducation (kinésithérapeute) (1 poste)	Concours sur titres	Publication par affichage à l'ARS et à la Préfecture du Département



Avs de concours interne sur titres pour le recrutement de cadre de santé paramédical (filière rééducation)

Un concours interne sur titres aura lieu au Centre Hospitalier de Mont de Marsan Intercommunal de Mont de Marsan et du Pays des Sources (Landes), en application de l'article 6 du décret n°2012-1466 du 26 décembre 2012 portant statut particulier du corps des cadres de santé paramédicaux de la fonction publique hospitalière, en vue de pourvoir 1 **poste vacant de masseur-kinésithérapeute cadre de santé paramédical (filière rééducation)** dans cet établissement.

Peuvent faire acte de candidature, les fonctionnaires hospitaliers titulaires du diplôme de cadre de santé, relevant des corps réglés par les décrets du 30 novembre 1988, du 29 septembre 2010 et du 27 juin 2011 susvisés, comptant au 1er janvier de l'année du concours au moins cinq ans de services effectifs accomplis dans un ou plusieurs des corps précités, ainsi qu'aux agents non titulaires de la fonction publique hospitalière titulaires de l'un des diplômes, titres ou autorisation requis pour être recrutés dans l'un des corps précités et du diplôme de cadre de santé, ayant accompli au moins cinq ans de services publics effectifs en qualité de personnel de la filière de rééducation.

Les dossiers de candidatures doivent être adressés par écrit, dans un délai de 2 mois à compter du **12 Octobre 2020** (le cachet de la poste faisant foi), au Directeur des Ressources Humaines du Centre Hospitalier Intercommunal de Mont-de-Marsan et du Pays des Sources, avenue Pierre-de-Coubertin, 40024 Mont-de-Marsan Cedex.

Mont de Marsan, le 12 octobre 2020

P/Le Directeur du Centre Hospitalier,


M.H. AUBY





Avis de concours professionnel pour le recrutement de cadre supérieur de santé paramédical – filière Infirmière

Un concours professionnel aura lieu au Centre Hospitalier Intercommunal de Mont de Marsan et du Pays des Sources (Landes), en application de l'article 17 du décret n° 2012-1466 du 26 décembre 2012 portant statut particulier du corps des cadres de santé paramédicaux de la fonction publique hospitalière, en vue de pourvoir **1 poste** de cadre supérieur de santé paramédical (filiale infirmière).

Peuvent faire acte de candidature les cadres de santé paramédicaux des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, comptant au moins trois ans au 1^{er} janvier de l'année du concours de services effectifs dans le grade de cadre de santé paramédical (cf. 3° de l'article 69 de la Loi du 9 janvier 1986).

Les dossiers de candidatures doivent être adressés par écrit, dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication du concours soit avant le **12 Décembre 2020** (le cachet de la poste faisant foi), au Directeur des Ressources Humaines du Centre Hospitalier Intercommunal de Mont-de-Marsan et du Pays des Sources, avenue Pierre-de-Coubertin, 40024 Mont-de-Marsan Cedex.

Mont de Marsan, le 12 Octobre 2020

P/Le Directeur du Centre Hospitalier,


M.H. AUBY

